Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/1836

27.7.2026

DÉCISION (PESC) 2026/1836 DU CONSEIL

du 24 juillet 2026

modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 26 juillet 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/413/PESC [1].

(2) Conformément à l'article 26, paragraphes 1 et 3, de la décision 2010/413/PESC, le Conseil a réexaminé la liste des personnes et entités désignées figurant à l'annexe II de ladite décision.

(3) Le Conseil a conclu qu'il convenait de retirer de l'annexe II de la décision 2010/413/PESC les mentions concernant trois personnes désignées figurant à ladite annexe. Les mesures restrictives à l'encontre de toutes les autres personnes et entités désignées à l'annexe II de ladite décision devraient être maintenues et une mention concernant une entité inscrite à ladite annexe devrait être mise à jour.

(4) Il y a donc lieu de modifier la décision 2010/413/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe II de la décision 2010/413/PESC est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 24 juillet 2026.

Par le Conseil

Le président

T. BYRNE

[1] Décision 2010/413/PESC du Conseil du 26 juillet 2010 concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran et abrogeant la position commune 2007/140/PESC (JO L 195 du 27.7.2010, p. 39, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2010/413/oj).

ANNEXE

L'annexe II de la décision 2010/413/PESC est modifiée comme suit:

1) À la rubrique «I. Personnes et entités concourant au programme nucléaire ou de missiles balistiques et personnes et entités appuyant le gouvernement de l'Iran», sous-rubrique «B. Entités», la mention 92 est remplacée par le texte suivant:

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
«92.	Research Centre for Explosion and Impact (Centre de recherche sur les explosions et les impacts) (alias METFAZ)	44, 180th Street West, Téhéran, 16539-75751	Le Centre de recherche sur les explosions et les impacts (METFAZ) est une filiale de l'Organisation de l'innovation et de la recherche en matière de défense (SPND), qui est inscrite sur la liste de l'UE et relève du ministère iranien de la défense et de la logistique des forces armées (MODAFL). Les activités du METFAZ se concentrent sur la technologie de détonation, contribuant ainsi au développement d'ogives nucléaires. Par conséquent, le METFAZ participe et fournit un appui aux activités nucléaires de l'Iran posant un risque de prolifération.	1.12.2011»

2) À la rubrique «II. Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC)», sous-rubrique «A. Personnes», les mentions suivantes sont supprimées:

9. Mohammad PAKPUR;

11. Hossein SALAMI;

19. Général de brigade Amir Ali Haji ZADEH, IRCG.